



MJC Maison Pour Tous de La Terrasse

102, Place de la Mairie 38660 LA TERRASSE

www.mjc-mpt-gresivaudan.fr/maison/mjc-de-la-terrasse

mjclatterasse@gmail.com ☎ 07.69.03.08.92



FICHE D'INSCRIPTION 2026/2027

Dossier à adresser à la MJC ou à déposer dans la boîte aux lettres de la MAIRIE
du 24 au 30 août ou bien à remettre lors du Forum des Associations le 5 sept ou après

ADHERENT (nom du parent si adhérent mineur)			
Adresse			
Code Postal		Ville	
☎ Domicile		☎ Portable	1
✉ Mail			2

NOM du participant (s)	Prénom	REF.	ACTIVITE jour et heure souhaités	MONTANT
				€
				€
Montant de l'adhésion *				€
MONTANT TOTAL				

* **Adhésion** : Individuelle : **15 €** / Familiale : **25 €** / si déjà réglée à LT** complément Familial: **10 €**
si réglée dans 1 autre MJ/MPT du Grésivaudan ** précisez laquelle et l'activité

Modalités de paiement : Le montant dû est payable en totalité au moment de l'inscription avec possibilité d'échelonner l'encaissement des activités par chèque.

Moyens de paiement possibles : **VIREMENT bancaire pour régler comptant : 1 virt par activité**
sinon **chèque(s) à l'ordre de : ASSOC. MJC MAISON POUR TOUS DE LA TERRASSE**

(Précisez au dos du chèque l'échéance & l'activité(s) du participant / **Carte TATTOO Isère pour les collégiens.**

☐ **Règlement COMPTANT** : en cas de virement bancaire : précisez dans le libellé la référence de l'activité et le nom du participant et adressez le justificatif de l'exécution du virement bancaire à la MJC

Par VIREMENT*	€	Date		IBAN MJC	FR76 1390 6001 4963 3893 5500 037
---------------	---	------	--	----------	-----------------------------------

Par chèque	€	Chèque N°		Banque	
------------	---	-----------	--	--------	--

Paiement échelonné possible jusqu'à 3 échéances (merci de remplir le tableau suivant) :

Octobre 2026	€	Chèque N°		Banque	
Janvier 2027	€	Chèque N°		Banque	
Mars 2027	€	Chèque N°		Banque	
Montant Total	€				

☐ **Carte TATTOO Isère rentrée 2026/2027** (chèque de caution à hauteur du montant déduit)

Nom du collégien	N° carte	Montant	N° Chèque caution		Banque



Le dossier est constitué de la fiche d'inscription avec le Ticket participatif complété accompagné du règlement par chèque ou du justificatif de l'exécution du virement.

Pour les mineurs : joindre la fiche d'autorisations parentales et de renseignements en +

L'inscription est effective, si le dossier reçu est complet, sous réserve de place disponible. Une liste d'attente peut être mise en place. L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité si le nombre de participants est insuffisant ou dans tout autre cas qui empêcherait sa mise en place.



www.mjc-mpt-gresivaudan.fr/maison/laterrasse

Adhérer à la MJC, c'est
participer, créer du lien et se
conformer aux consignes en
vigueur pour participer aux
activités

ENGAGEMENT(S) de l'ADHERENT (majeur) :

Prénom & NOM :

Mail :

Activité(s) du participant(s) :

ACTIONS PROPOSEES :

Chaque adhérent accepte de participer à la vie de notre association en donnant un peu de son temps (1h, 2h ou plus), en nous aidant à mettre en place un événement (spectacle, atelier, projection-débat etc.) au cours de la saison.

Donner un coup de main	☐ être référent de votre activité ou de celle de votre enfant ☐ tenir une permanence (inscriptions au Forum ou à autre date) ☐ participer à l'organisation d'un spectacle (théâtre ,carnaval...) ☐ apporter une tarte sucrée ou salée pour les spectacles / buffet partagé
Partager une compétence, un savoir faire, des connaissances :	☐ travaux manuels ou autre (à préciser) : ☐ participer à la communication (conception d'une affiche, diffusion) ☐ transmettre des connaissances via un atelier (couture, bricolage, débattre sur un thème proposé)

Merci de cocher au moins 1 action pour compléter votre inscription.

RAPPEL :

- Pour participer à une activité, il faut être inscrit et régler la cotisation. L'adhésion à la MJC MPT de La terrasse est nécessaire et couvre la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.
- Pour les activités à l'année, une séance d'essai est possible dans la limite des places disponibles. Merci de le préciser sur la fiche d'inscription ou de faire 1 demande par mail. Sans réponse de votre part après le cours d'essai, l'inscription sera validée. La MJC n'est pas responsable des cours non pris, pour lesquels il ne peut être effectué ni remboursement, ni avoir. Les cours non pris fin juin ne sont pas reportables sur l'année suivante. Il n'y a pas de séances les jours fériés, ni pendant les vacances scolaires.
- Reprise des activités 2026-2027 : les dates seront indiquées sur notre site

Les inscriptions sont ouvertes à tous à partir du 24/08/26 et seront traitées par ordre d'arrivée jusqu'au 30/08/26 pour les dossiers complets en fonction des places disponibles. (Le cachet de la Poste ou de la Mairie faisant foi). **Elles seront ensuite prises au Forum des Associations le 5 sept 2026** (Salle du Glésy 9h-12h) et pourront également être transmises au siège après le Forum.

P.S : Avez-vous besoin d'une **facture** ? ☐ OUI ☐ NON

Fait à, le.....

SIGNATURE